

Délibération n°D20240002

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Secrétariat Général

Secrétaire de séance : Michaël DESTOMBES

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le PREMIER FÉVRIER, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 20, 23, 24 Hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 25/01/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET (2), Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANÇOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Josie BAYLE	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Charles MARBOT	a donné délégation à	Stéphane FRADIN
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marc LETURGIE
Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANÇOIS

ABSENTS : Joaquina WEINBERG, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier «Adoption des décisions prises par le Maire»

(2) Arrivé au dossier «Adoption ordre du jour»

CCSPL - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA SUITE DE LA DÉMISSION DE M. FREL

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1413-1, L.2121-21 et L. 2121-22 ;

VU les délibérations n°D2020045 du 10 juillet 2020 et D2021079 du 1er juillet 2021 relatives à la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et désignant Monsieur Lionel FREL membre suppléant de cette même commission ;

VU la délibération n°D20230095 du 26 septembre 2023 relative au règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;

VU le courrier de Monsieur Lionel FREL notifiant au Maire de BERGERAC sa décision de démission de son mandat d'élu de la ville de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT cette démission et par voie de conséquence, le siège laissé vacant au sein de la CCSPL ;

CONSIDÉRANT qu'afin de pallier cette vacance, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre de la CCSPL ;

CONSIDÉRANT que les membres de la CCSPL doivent être désignés par le conseil municipal en son sein dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, si après appel à candidature, une seule candidature est déposée, la personne en cause est automatiquement élue ; en cas de multiplicité des candidatures, la désignation peut avoir lieu par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité ; à défaut, le vote se déroule à bulletin secret ;

CONSIDÉRANT qu'après appel à candidature, Mme Catherine TAVEAU se porte candidate ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la composition de la CCSPL de BERGERAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE CONSTATER** la démission de Monsieur Lionel FREL, membre suppléant de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et de désigner son remplaçant ;
- **DE PROCÉDER** à ce scrutin par vote à main levée, parmi les candidats s'étant déclarés intéressés par cette charge ;
- **DE DÉCLARER** Mme Catherine TAVEAU élue suppléante de la CCSPL ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la nouvelle composition de la CCSPL :
 - Avec les 20 membres du conseil municipal ci-après :

TITULAIRES (10)	SUPPLÉANTS (10)
Laurence ROUAN	Gérald TRAPY
Charles MARBOT	Marie-Claude ANDRIEUX
Josie BAYLE	Christophe DAVID-BORDIER
Eric PROLA	Joaquina WEINBERG
Marie-Lisde POTRON	Alain BANQUET
Fabien RUET	Jacqueline SIMONNET
Hélène LEHMANN	Paul FAUVEL
Adib BENFEDDOUL	Christine FRANÇOIS
Julie TEJERIZO	Catherine TAVEAU
Stéphane LE BERRE	Stéphanie PONCET

- Avec les 10 représentants d'associations locales suivantes :

UFC Que choisir, Union Familiale Bergeracoise, Quartier 1 - Association du quartier centre historique et centre-ville de Bergerac - Mémoire de l'Art, Association de la Madeleine, Quartier 2 - Association de l'Arc en ciel au barrage, Quartier 3- Association du quartier Nord de Bergerac, Quartier 4 - Association du quartier Est de Bergerac, Quartier 5- Association Bergerac Rive Gauche, Quartier 6 - Association de la Conne, Association Protection et Avenir du Patrimoine du Développement en Dordogne, Association Vivre Mieux à Bergerac.

Adopté à 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 01/02/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **5 - FEV. 2024**
 et de l'affichage en date du **5 - FEV. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,


Michaël DESTOMBES

Le Maire,


Jonathan PRIOLEAUD

